

PAR COURRIEL

Québec, le 12 octobre 2022

Objet : Demande d'accès n° 2022-08-046 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 août dernier, concernant:

- La correspondance que vous détenez concernant le 34 chemin Picard, à Lac-Brome, depuis 2005.
- Les avis de conformité, les avis de non-conformité, les décisions et les sanctions concernant le 34 chemin Picard, à Lac-Brome, depuis 2005.
- Les rapports d'inspection concernant le 34 chemin Picard, à Lac-Brome, depuis 2005

- La correspondance que vous détenez concernant le 62 chemin Picard, à Lac-Brome, depuis 2020.
- Les avis de conformité, les avis de non-conformité, les décisions et les sanctions concernant le 62 chemin Picard, à Lac-Brome, depuis 2020.
- Les rapports d'inspection concernant le 62 chemin Picard, à Lac-Brome, depuis 2020.

Nous répondons à votre demande point par point.

1. Pour ce qui est du premier point :

Après vérification, nous vous informons que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

2. Pour ce qui est du deuxième point :

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1- Courriel_2021-09-09, 2 pages

... 2

- 2- 2e Courriel_2021-09-09, 2 pages
- 3- Courriel_2021-09-10, 3 pages
- 4- Courriel_2021-09-20,2 pages
- 5- 2e Courriel_2021-09-20, 3 pages
- 6- Courriel_2021-09-28, 1 page
- 7- Courriel_2021-10-01,1 page
- 8- Courriel_2021-10-04,2 pages
- 9- Courriel_2021-10-19, 1 page
- 10- Courriel_2021-11-10,1 page
- 11- Courriel_2022-01-14, 3 pages
- 12- Courriel_2022-01-23, 8 pages
- 13- Courriel_2022-01-27, 9 pages
- 14- Courriel_2022-04-28, 4 pages
- 15- 2e Courriel_2022-04-28, 3 pages
- 16. Avis non-conformité, MELCC - 19-10-2021, 2 pages
- 17- Rapport d'inspection, MELCC - 24-08-2021, 12 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Pascal Philie-Beaudry, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel pascal.philie-beaudry@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 19

c. c. Accès à l'information – Estrie
dr05acces@environnement.gouv.qc.ca

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 9 septembre 2021 12:04
À: 53-54
Cc:
Objet: RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour monsieur 53-54.

Mardi à 13h30 ma va très bien. J'y serai.

Bonne fin de journée.

Alain Tanguay

De : 53-54
Envoyé : 9 septembre 2021 11:18
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : 53-54
Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

Concernant le terrain mentionné en objet, je propose de faire une rencontre terrain mardi prochain le 14 septembre à 13h30. Est-ce que cela vous convient ? Sinon à quel autre moment êtes-vous disponible ?

Vous pouvez me rejoindre sur mon cellulaire pour en discuter 53-54 .

Cordialement,

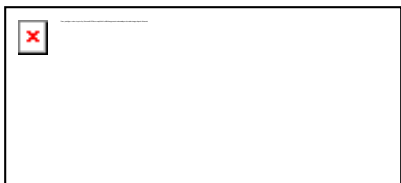
53-54

23-24

53-54

23-24

De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 9 septembre 2021 07:46
À : 53-54 53-54
Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>;
Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.



Bonjour madame 53-54

J'accuse réception.

J'attends donc une communication de monsieur 53-54 .

Distinguées salutations

Alain Tanguay

De : 53-54

Envoyé : 8 septembre 2021 18:22

À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54

Objet : 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien!

Le présent courriel fait suite à notre rencontre de la semaine dernière. Tel que mentionné, la firme Enviro Guide André Legault a été mandatée et 53-54 , qui est copié au présent courriel, est disposé à vous rencontrer sur place. Je vous laisse coordonner une date.

Au plaisir,

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE / VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>
Envoyé: 9 septembre 2021 08:12
À: Tanquay, Alain
Cc: 53-54
Objet: Re: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Merci M.Tanguay de votre retour rapide.
Bonne journée
Pierre.

Pierre Deragon,
DERAGON
Gestion de Parc Automobile/Vehicle Management Services

Deragon Location Inc./Deragon Leasing Inc./Deragon U.S. Leasing Inc.
777 Jean-Jacques Bertrand,
Cowansville QC J2K 0H9
O:1-450-266-2466 Poste/Ext. 310
53-54

On Sep 9, 2021, at 7:45 AM, Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca> wrote:

ATTENTION : COURRIEL EXTERNE. NE CLIQUEZ PAS SUR DES LIENS ET N'OUVREZ PAS DE PIÈCES JOINTES AUXQUELS VOUS NE FAITES PAS CONFIANCE



Bonjour madame

53-54

J'accuse réception.

J'attends donc une communication de monsieur 53-54.

Distinguées salutations

Alain Tanguay

De : 53-54
Envoyé : 8 septembre 2021 18:22
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54
Objet : 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien!

Le présent courriel fait suite à notre rencontre de la semaine dernière. Tel que mentionné, la firme Enviro Guide André Legault a été mandatée et 53-54 , qui est copié au présent courriel, est disposé à vous rencontrer sur place. Je vous laisse coordonner une date.

Au plaisir,

53-54

<image001.png>

GESTION DE PARC AUTOMOBILE /VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 10 septembre 2021 09:22
À: 53-54
Cc:
Objet: RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour.

Est-ce que vous considérez qu'il serait utile que les inspecteurs de la ville et la MRC soient de cette rencontre? J'ai une réunion en ligne avec eux en avant-midi. Je pense que ça pourrait être utile.

J'attends votre réponse avant de les inviter.

Bonne journée.

Alain Tanguay

De : 53-54
Envoyé : 9 septembre 2021 11:18
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : 53-54
Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

Concernant le terrain mentionné en objet, je propose de faire une rencontre terrain mardi prochain le 14 septembre à 13h30. Est-ce que cela vous convient ? Sinon à quel autre moment êtes-vous disponible ?

Vous pouvez me rejoindre sur mon cellulaire pour en discuter 53-54 .

Cordialement,

53-54

23-24

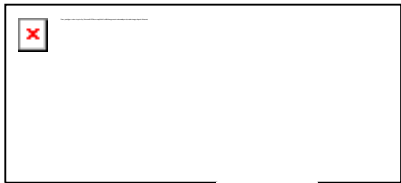
53-54

23-24

De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 9 septembre 2021 07:46
À : 53-54

Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54

Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.



Bonjour madame 53-54

J'accuse réception.

J'attends donc une communication de monsieur 53-54 .

Distinguées salutations

Alain Tanguay

De : 53-54

Envoyé : 8 septembre 2021 18:22

À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54

Objet : 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien!

Le présent courriel fait suite à notre rencontre de la semaine dernière. Tel que mentionné, la firme Enviro Guide André Legault a été mandatée et 53-54 , qui est copié au présent courriel, est disposé à vous rencontrer sur place. Je vous laisse coordonner une date.

Au plaisir,

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE / VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: 53-54
Envoyé: 20 septembre 2021 11:26
À: Tanguay, Alain
Cc: Pierre Deragon
Objet: RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.
Pièces jointes: Procuration.pdf

Bonjour M. Tanguay,

Vous trouverez ci-jointe la procuration signée par Pierre.

Bonne journée!

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE / VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

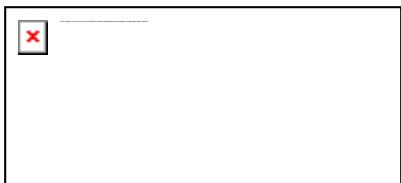
De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 septembre 2021 07:49

À : 53-54

Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

ATTENTION : COURRIEL EXTERNE. NE CLIQUEZ PAS SUR DES LIENS ET N'OUVREZ PAS DE PIÈCES JOINTES AUXQUELS VOUS NE FAITES PAS CONFIANCE



Bonjour madame 53-54 .

Comme mentionné lors de notre rencontre, Pour nos prochaines communications, une procuration signée par un des administrateurs de la personne morale Placements Deragon Inc. sera requise pour que nous puissions continuer à échanger sur ce dossier.

Merci pour votre compréhension et bonne journée.

Alain Tanguay

De : 53-54
Envoyé : 8 septembre 2021 18:22
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54
Objet : 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien!

Le présent courriel fait suite à notre rencontre de la semaine dernière. Tel que mentionné, la firme Enviro Guide André Legault a été mandatée et 53-54 , qui est copié au présent courriel, est disposé à vous rencontrer sur place. Je vous laisse coordonner une date.

Au plaisir,

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE /VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 20 septembre 2021 11:57
À: 53-54
Cc: Pierre Deragon
Objet: RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour madame 53-54.

J'accuse réception et de son fichier PDF attaché.

Celui-ci satisfait les exigences.

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q.,c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



De : 53-54
Envoyé : 20 septembre 2021 11:26
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>
Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

Vous trouverez ci-jointe la procuration signée par Pierre.

Bonne journée!

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE /VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

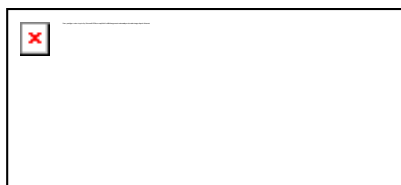
De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 9 septembre 2021 07:49

À : 53-54

Objet : RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

ATTENTION : COURRIEL EXTERNE. NE CLIQUEZ PAS SUR DES LIENS ET N'OUVREZ PAS DE PIÈCES JOINTES AUXQUELS VOUS NE FAITES PAS CONFIANCE



Bonjour madame 53-54

Comme mentionné lors de notre rencontre, Pour nos prochaines communications, une procuration signée par un des administrateurs de la personne morale Placements Deragon Inc. sera requise pour que nous puissions continuer à échanger sur ce dossier.

Merci pour votre compréhension et bonne journée.

Alain Tanguay

De : 53-54
Envoyé : 8 septembre 2021 18:22
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54
Objet : 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien!

Le présent courriel fait suite à notre rencontre de la semaine dernière. Tel que mentionné, la firme Enviro Guide André Legault a été mandatée et 53-54, qui est copié au présent courriel, est disposé à vous rencontrer sur place. Je vous laisse coordonner une date.

Au plaisir,

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE / VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 28 septembre 2021 09:29
À: 53-54
Objet: Placements Deragon Inc
Pièces jointes: Ortho 2018 MRNF.JPG

Bonjour 53-54

Dans ta caractérisation, il faudra qu'un inventaire approximatif des arbres coupés (souches de plus de 10 CM restantes) soit fait pour évaluer le potentiel reboisement si nous avons à contempler cette option. Particulièrement pour la zone à l'ouest du terrain.

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



Philie-Beaudry, Pascal

De: 53-54
Envoyé: 1 octobre 2021 15:31
À: Tanguay, Alain
Cc: Pierre Deragon;
Objet: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien.

Nous en sommes à préparer notre demande en lien avec la zone se trouvant dans le secteur où les travaux de nivellement ont été effectués et où nous devons, implanter notre manège intérieur pour l'entraînement des chevaux de notre élevage et des pâturages. J'ai consulté 53-54 et M. Serge Grenier, agronome, relativement au point 4.2 de la demande portant sur la nécessité d'obtenir une décision favorable de la CPTAQ préalablement à notre demande. Nous sommes d'avis qu'une décision favorable de la CPTAQ n'est pas requise dans le présent cas considérant que la construction du manège intérieur est un bâtiment agricole qui ne nécessite pas d'autorisation de la CPTAQ. Êtes-vous d'accord avec notre position? Le cas échéant, comment pouvons-nous en informer le Ministère dans le cadre de notre demande?

Merci beaucoup et bon weekend!

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE /VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 4 octobre 2021 08:13
À: 53-54
Cc: Pierre Deragon; 53-54
Objet: RE: 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour madame 53-54 .

Je ne suis pas la bonne personne pour juger cette situation.

Je pense qu'il serait préférable de vous adresser directement au service des renseignements de la CPTAQ. Ceux-ci peuvent vous donner un avis de non-assujettissement et, ce document pourrait être joint à la demande.

Le cas échéant, vous pourriez vérifier auprès de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise comment ils voient la chose; naturels.drae05@environnement.gouv.qc.ca

Merci de continuer à me tenir informé de vos démarches et l'avancement du dossier

Bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



De : 53-54

Envoyé : 1 octobre 2021 15:31

À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Pierre Deragon <pderagon@deragon.com>; 53-54

Objet : 62 chemin Picard - Placements Deragon Inc.

Bonjour M. Tanguay,

J'espère que vous vous portez bien.

Nous en sommes à préparer notre demande en lien avec la zone se trouvant dans le secteur où les travaux de nivellement ont été effectués et où nous devons implanter notre manège intérieur pour l'entraînement des chevaux de notre élevage et des pâturages. J'ai consulté 53-54 et M. Serge Grenier, agronome, relativement au point 4.2 de la demande portant sur la nécessité d'obtenir une décision favorable de la CPTAQ préalablement à notre demande. Nous sommes d'avis qu'une décision favorable de la CPTAQ n'est pas requise dans le présent cas considérant que la construction du manège intérieur est un bâtiment agricole qui ne nécessite pas d'autorisation de la CPTAQ. Êtes-vous d'accord avec notre position? Le cas échéant, comment pouvons-nous en informer le Ministère dans le cadre de notre demande?

Merci beaucoup et bon weekend!

53-54



GESTION DE PARC AUTOMOBILE / VEHICLE MANAGEMENT SERVICES

777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand,
Cowansville, QC J2K 0H9

AVERTISSEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message, son contenu et ses pièces jointes (si existantes) sont confidentiels et exclusivement adressés aux destinataires mentionnés. Si vous avez reçu ce message par erreur ou que vous n'êtes pas le destinataire, veuillez en aviser immédiatement l'émetteur et détruire ce message et les pièces jointes.

CONFIDENTIALITY WARNING

This e-mail, attachments and contents are for the exclusive use of the mentioned recipients and are confidential. If you are not the intended recipient, please notify us immediately by e-mail and delete this e-mail and its contents.

Philie-Beaudry, Pascal

De: Carignan, Shirley
Envoyé: 19 octobre 2021 12:41
À: Grandmont, Valérie; Plamondon, Renée; Roy, Sylvain
Cc: Desgagné, Christian; Tanguay, Alain
Objet: ANC - Placements Deragon Inc. - Secteur hydrique et naturel - DR 05
Pièces jointes: ANC_402073344_PlacementsDeragon_2021-10-19.pdf

Bonjour,

Pour votre information, voici un ANC qui a été posté aujourd'hui, soit le mardi 19 octobre.

Bonne journée!

Shirley Carignan, agente de secrétariat

Ministère de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Direction générale du contrôle environnemental
de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
☎ Téléravail | ✉ shirley.carignan@environnement.gouv.qc.ca

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 10 novembre 2021 09:34
À: Carignan, Shirley; Desgagné, Christian
Objet: RE: ANC Placements Deragon Inc.

Bonjour Shirley. Je vais laisser à Christian le soin de décider le comment.

Bonne journée.

Alain Tanguay

De : Carignan, Shirley
Envoyé : 10 novembre 2021 09:26
À : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>; Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : ANC Placements Deragon Inc.

Bonjour à vous deux,

Nous avons eu un problème avec certains envois postaux au bureau de Trois-Rivières en raison de nouvelles enveloppes du Ministère et de frais postaux, alors certains envois ne se sont pas rendus à destination entre le 14 et le 19 octobre. Cette situation a donc peut-être impacté l'ANC 402073344 pour Placements Deragon Inc. posté le 19 octobre, avec un plan qui est à remettre pour le 12 novembre.

Je suis vraiment désolée pour ce contretemps.

Je ne sais pas s'il y a un moyen pour vous de contacter l'intervenant pour vérifier s'il a reçu l'ANC ou non. Si ce n'est pas possible, nous pouvons attendre de voir si l'ANC nous sera retourné par Poste Canada (nous avons reçu quelques retours, mais pas cet ANC en particulier, alors c'est pour cette raison que je ne suis pas certaine si elle s'est rendue ou non).

Dans le cas où l'intervenant n'aurait pas reçu l'ANC, après discussion avec Sylvain, si cela vous convient et que l'ANC n'a pas été acheminé par courriel au destinataire à la date prévue, nous pensons que le plus facile serait que je le remette en brouillon dans SAGO et que je modifie les dates d'envoi et de remise du plan correcteur, puis que je remette l'ANC en final pour le poster. Alain n'aurait ainsi qu'à détruire l'ancienne version dans son dossier et à remettre la nouvelle.

Encore une fois, je suis vraiment désolée pour ce dérangement. Tenez-moi au courant de la façon dont vous voulez procéder.

Bonne journée!

Shirley Carignan, agente de secrétariat

Ministère de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Direction générale du contrôle environnemental
de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
☎ Téléravail | ✉ shirley.carignan@environnement.gouv.qc.ca

Philie-Beaudry, Pascal

De: 53-54
Envoyé: 14 janvier 2022 15:00
À: Desgagné, Christian
Cc: Roy, Sylvain; 53-54
Objet: [Externe] Re: [Externe] RE: Rapport de l'inspection du 24 août 2021 - 34 et 62 Picard

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Avec indicateur

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Bonjour M. Desgagné,

Merci d'avoir répondu.

Nous avons compris à quel secteur le rapport fait référence. Dans le rapport, on mentionne la resurgence puis un lac, construit il y a 15 ans par le propriétaire du 34 et 62 Picard.

À défaut de se parler de vive voix, pouvez-vous regarder cette vidéo (Mot de passe: 3462) qui clarifiera nos questions?

Password Protected Video - [Watch Video](#)



Cordialement,

53-54

On Thu, Jan 13, 2022 at 9:36 AM Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour 53-54 ,

Tel que demandé, voici le secteur ciblé.



Bonne journée

Christian Desgagné

Chef d'équipe - Secteur hydrique et naturel

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

✉ christian.desgagne@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54

Envoyé : 12 janvier 2022 19:30

À : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Roy, Sylvain <Sylvain.Roy@environnement.gouv.qc.ca>; 53-54

Objet : [Externe] RE: Rapport de l'inspection du 24 août 2021 - 34 et 62 Picard

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Bonsoir M. Desgagné,

nous prenons connaissance du rapport d'inspection détaillé émis en lien avec le dossier du 34 et 62 Picard.

Nous avons une question concernant «*l'étang à la sortie de la résurgence*» que M. Deragon aurait fait creuser il y a une quinzaine d'année dans l'extrait ci-joint. Êtes-vous en mesure de nous indiquer de quel étang, précisément, il s'agit? Peut-être à l'aide d'une image satellite via Google Earth, coordonnées de localisation ou autre méthode? S'il est plus rapide pour vous de placer un coup de fil à la secrétaire du groupe, à votre convenance, ceci est également possible.

Il faut mentionner que quand j'ai marché dans la zone au nord de la résurgence dont la rive a été remblé, le terrain était nulle. C'est lors d'une rencontre terrain avec monsieur Pierre Deragon et moi-même (53-54) que la fin des travaux de nivellement pour l'implantation d'un bâtiment agricole de 200 pieds de long pour servir de manège pour les chevaux. En ce qui concerne le creusage dans l'étang à la sortie de la résurgence, n'est-ce pas c'est lui qui l'avait fait creuser il y a une quinzaine d'années et c'est pourquoi il a cru ne pas avoir besoin d'origine humaine. Je lui ai expliqué que la résurgence représente la tête d'un cours d'eau et que les travaux de creusement d'eau doivent être autorisés par le ministère. Je lui ai aussi mentionné que l'étang à la sortie de la résurgence et ainsi que le lit d'écoulement du cours d'eau en aval de cet étang se sont naturalisés au cours des années.

Cordialement,

53-54

Philie-Beaudry, Pascal

De: 53-54
Envoyé: 23 janvier 2022 15:48
À: Rov, Sylvain
Cc: 53-54
Desgagné, Christian; Tanguay, Alain; 53-54
Objet: [Externe] Re: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.
Pièces jointes: 2022 Suivi Rapport inspection MELCC_24_08_2021 - Google Docs.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Avec indicateur

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Attention: M. Sylvain Roy
Directeur régional adjoint par intérim
du contrôle environnemental de l'Estrie – bureau de Bromont

Nous avons pris connaissance du rapport d'inspection suite à l'inspection, effectuée le 24 août 2021, sur les lieux du 62 Picard à Ville de Lac-Brome. Nous y avons relevé des anomalies, des omissions et des erreurs. Le constat de celles-ci est en fichier joint.

Cordialement,

On Fri, Oct 8, 2021 at 12:22 PM Roy, Sylvain <Sylvain.Roy@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour Mme 53-54

Vous trouverez ici-bas les réponses aux questions formulées dans votre correspondance adressée à Mme Renée Plamondon dont copie se trouve en pièce jointe. Prendre note qu'en date du 4 octobre 2021, je suis le nouveau directeur régional adjoint par intérim pour le bureau de Bromont.

Je vous précise que les réponses qui vous sont transmises sont sommaires puisque le dossier est toujours en évaluation. Il est prévu de finaliser le dossier sous peu. Je vous assure que le dossier est bien pris en charge malgré les délais. Par la suite, le rapport d'inspection sera disponible via une demande d'accès à l'information aux documents. Ce processus est essentiel pour assurer l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Question 1

Les irrégularités font référence aux dénonciations formulées dans les plaintes auxquelles vous faites référence dans votre communication. Ces dénonciations sont en lien avec des travaux en milieux humides ou hydriques.

Question 2

L'inspecteur a constaté l'étang lors de son inspection réalisée le 24 août 2021. Des visites supplémentaires ont été réalisées sur le terrain, ainsi que des communications auprès du propriétaire et de son consultant.

Des vérifications administratives complémentaires à l'inspection sont également en cours afin de compléter le dossier et déterminer la présence de manquement ou non.

Question 3

Les rapports d'inspection, ainsi que toute autre vérification ou autorisation antérieure délivrée par le ministère, peuvent être obtenus par une demande d'accès à l'information. Nous vous invitons à formuler cette demande à l'adresse courriel suivante : dr05acc@environnement.gouv.qc.ca .

Question 4

Lors de l'inspection réalisée le 24 août 2021, l'inspecteur a constaté divers travaux et aménagements sur les propriétés. Des vérifications complémentaires sont en cours pour déterminer si ceux-ci sont visés par une autorisation préalable en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement.

Le ministère est également en communication avec la municipalité afin d'intervenir selon leurs champs de compétence respectifs.

Question 5

Les travaux mentionnés à la question 4 n'ont pas fait l'objet d'une autorisation délivrée par notre ministère. Des vérifications sont en cours afin de déterminer si ceux-ci (notamment l'étang dont vous faites mention) sont visés par l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Questions 6 et 7

Lors de l'inspection du 24 août 2021, des travaux récents de déboisement, de déblais et de tamisage de sol ont été constatés. Aucune émission de contaminant à l'environnement n'a toutefois été constatée lors de l'inspection.

Le milieu étant déjà perturbé au moment de l'inspection, cette situation complique l'identification de milieux humides ou de cours d'eau afin de statuer sur leur existence. Nous précisons qu'aucun milieu humide ou cours d'eau ne sont cartographiés dans la zone affectée par les travaux.

Question 8

À la suite de l'inspection réalisée le 24 août 2021, des vérifications complémentaires sont requises afin de déterminer si des manquements à la loi sont observés. Tout manquement sera traité conformément à la [directive sur le traitement des manquements](#).

Le rapport d'inspection de l'inspecteur pourra être obtenu via une demande d'accès à l'information. Le dossier est toujours en traitement.

Enfin, nous vous invitons à formuler toute plainte à caractère environnemental à l'aide du [formulaire en ligne](#) disponible sur notre site internet. Le suivi sur le dossier pourra également être effectué auprès de M. Christian Desgagné.

Mes meilleures salutations,

Sylvain Roy

Directeur régional adjoint par intérim

du contrôle environnemental de l'Estrie – bureau de Bromont

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental

de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques

101, rue du Ciel bureau 1.08

Bromont (Québec) J2L 2X4

Téléphone : 450-534-5242

En télétravail sylvain.roy@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54

Envoyé : 25 août 2021 14:54

À : Plamondon, Renée <Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>; 53-54

Objet : Re: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Bonjour Mme. Plamondon,

Tel que convenu par téléphone le 18 août dernier, M. Tanguay du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques est venu sur les lieux pour une visite suite aux nombreuses plaintes

53-54 Nous vous prions de prendre connaissance du document qui donne suite à sa visite et qui contient quelques questions.

Cordialement,

53-54

On Thu, Aug 19, 2021 at 2:38 PM Plamondon, Renée <Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour Madame 53-54

M. Desgagné m'a transmis vos courriels relativement à une demande d'information concernant le dossier 34 et 62 rue Picard à Ville de Lac-Brome.

J'ai pris connaissance des documents et des questions posées et pour être en mesure de vous répondre, du temps sera requis pour effectuer les recherches dans le dossier. Aussi, la meilleure personne pour répondre à toutes vos

questions demeure M. Desgagné et ce dernier est présentement en vacances. Dès que ce dernier sera de retour de vacances, il pourra alors traiter votre demande.

Cordiales salutations,

Renée Plamondon, M. Sc.

Directrice régionale adjointe du contrôle environnemental de l'Estrie

Bureaux de Sherbrooke et Bromont

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont (Québec) J1L 1X4

En télétravail

renee.plamondon@environnement.gouv.qc.ca

Pour toute urgence environnementale, veuillez communiquer

immédiatement avec Urgence - Environnement au 1-866-694-5454

De : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 août 2021 10:30

À : Plamondon, Renée <Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Salut,

Voici l'autre courriel reçu en lien avec le dossier du 34 et 62 chemin Picard, Ville de Lac-Brome.

Merci

Christian Desgagné, chef d'équipe

Secteur hydrique et naturel

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Bureau de Sherbrooke : 819 820-3882 poste 237

Bureau de Bromont : 450-534- 5424 poste 290

christian.desgagne@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54
Envoyé : 11 août 2021 12:08
À : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : 53-54

Objet : Re: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Bonjour M. Desgagné,

NB1: Nous désirons rajouter en lien avec la page 9 du document que deux affidavit, faisant foi de l'existence de la source souterraine ci-mentionnée, sont disponibles.

NB2: De plus, nous présumons que dans la situation mentionnée en pages 8 et 9 (lac artificiel aménagé sur ou autour de la source) le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, RLRQ c Q-2, r 35.2 pourrait également s'appliquer.

Merci du suivi dans ce dossier,

Cordialement,

53-54

On Tue, Aug 10, 2021 at 4:02 PM Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour,

J'accuse réception du document. Je vais en prendre connaissance et je vous ferai un retour dans les meilleurs délais.

Cordialement

Christian Desgagné

Chef d'équipe - Secteur hydrique et naturel

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie, et du Centre-du-Québec

Direction générale du Centre de contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

✉ christian.desgagne@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54

Envoyé : 8 août 2021 11:16

À : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : 53-54

Objet : Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Cher M. Desgagné,

Le 3 août dernier, Mme Johanne Gauvin, Conseillère politique et Directrice du bureau de circonscription de Brome-Missisquoi nous a invités à communiquer avec vous concernant le dossier du 34 et 62 Picard, à Ville de Lac-Brome.

Nous vous prions de prendre connaissance du document ci-joint en lien avec le compte rendu des informations transmis par le Ministère de l'environnement sur ce dossier.

Cordialement,

53-54

Philie-Beaudry, Pascal

De: Roy, Sylvain
Envoyé: 27 janvier 2022 18:28
À: 53-54
Cc: Desgagné, Christian; Tanguay, Alain; 53-54
Objet: RE: [Externe] Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.
Pièces jointes: 2022 Suivi Rapport inspection MELCC_24_08_2021 - Google Docs.pdf

Bonjour Mme 53-54

J'ai analysé la demande et les inquiétudes soulevées par dans votre correspondance du 23 janvier 2022.

À priori, il m'appert essentiel de situer le rôle de l'inspecteur et le contexte de réalisation de son inspection :

- L'inspection fait suite à la réception de diverses plaintes concernant des travaux potentiels réalisés sans autorisation en milieu humide et hydrique afin de confirmer si les travaux réalisés, le cas échéant, respectent la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et ses règlements.
- À l'issue d'une inspection, l'inspecteur du MELCC doit décrire les faits qu'il a lui-même constatés de même que les informations qui soutiennent ses constatations en les consignand dans un rapport d'inspection afin d'étayer chaque élément constitutif.
- En tenant compte de la [Directive sur le traitement des manquements](#), l'inspecteur doit faire l'évaluation de la gravité des conséquences réelles ou appréhendées de chacun des manquements qui seront signifiés au contrevenant par un avis de non-conformité en se référant au tableau et aux critères de l'annexe 2 de cette directive.

Tel qu'il est indiqué au rapport, l'inspection du 24 août 2021 a permis de faire le constat d'un manquement à l'article 22 al.1 (4) de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit:

Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions en milieu hydrique visé à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir du déboisement, de l'excavation et du remblai en rives et littoral d'un cours d'eau.

En fonction de la *Directive sur le traitement des manquements*, un avis de non-conformité a été acheminé à Placements Deragon Inc. La direction régionale donnera suite aux manquements conformément à la Directive sur le traitement des manquements et un suivi sera réalisé pour assurer un retour à la conformité.

Les points que vous soutenez seront versés au dossier et pris en compte lors du suivi. À cet effet, M. Desgagné vous a communiqué plusieurs précisions en réponse à vos questionnements.

Cordialement,

Sylvain Roy

Directeur régional adjoint par intérim
du contrôle environnemental de l'Estrie – bureau de Bromont

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
Direction générale du contrôle environnemental
de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
101, rue du Ciel bureau 1.08
Bromont (Québec) J2L 2X4
Téléphone : 450-534-5424
En télétravail sylvain.roy@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54

Envoyé : 23 janvier 2022 15:48

À : Roy, Sylvain <Sylvain.Roy@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : 53-54

; Desgagné, Christian
<Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>; Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>;
53-54

Objet : [Externe] Re: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Attention! Ce courriel provient d'une source externe. N'ouvrez pas les pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens, à moins qu'il ne provienne d'un expéditeur connu et que vous sachiez que le contenu est sûr.

Attention: M. Sylvain Roy

Directeur régional adjoint par intérim

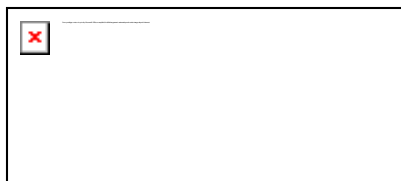
du contrôle environnemental de l'Estrie – bureau de Bromont

Nous avons pris connaissance du rapport d'inspection suite à l'inspection, effectuée le 24 août 2021, sur les lieux du 62 Picard à Ville de Lac-Brome. Nous y avons relevé des anomalies, des omissions et des erreurs. Le constat de celles-ci est en fichier joint.

Cordialement,

53-54

On Fri, Oct 8, 2021 at 12:22 PM Roy, Sylvain <Sylvain.Roy@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour Mme 53-54 ,

Vous trouverez ici-bas les réponses aux questions formulées dans votre correspondance adressée à Mme Renée Plamondon dont copie se trouve en pièce jointe. Prendre note qu'en date du 4 octobre 2021, je suis le nouveau directeur régional adjoint par intérim pour le bureau de Bromont.

Je vous précise que les réponses qui vous sont transmises sont sommaires puisque le dossier est toujours en évaluation. Il est prévu de finaliser le dossier sous peu. Je vous assure que le dossier est bien pris en charge malgré les délais. Par la suite, le rapport d'inspection sera disponible via une demande d'accès à l'information aux documents. Ce processus est essentiel pour assurer l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Question 1

Les irrégularités font référence aux dénonciations formulées dans les plaintes auxquelles vous faites référence dans votre communication. Ces dénonciations sont en lien avec des travaux en milieux humides ou hydriques.

Question 2

L'inspecteur a constaté l'étang lors de son inspection réalisée le 24 août 2021. Des visites supplémentaires ont été réalisées sur le terrain, ainsi que des communications auprès du propriétaire et de son consultant.

Des vérifications administratives complémentaires à l'inspection sont également en cours afin de compléter le dossier et déterminer la présence de manquement ou non.

Question 3

Les rapports d'inspection, ainsi que toute autre vérification ou autorisation antérieure délivrée par le ministère, peuvent être obtenus par une demande d'accès à l'information. Nous vous invitons à formuler cette demande à l'adresse courriel suivante : dr05acc@environnement.gouv.qc.ca.

Question 4

Lors de l'inspection réalisée le 24 août 2021, l'inspecteur a constaté divers travaux et aménagements sur les propriétés. Des vérifications complémentaires sont en cours pour déterminer si ceux-ci sont visés par une autorisation préalable en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement.

Le ministère est également en communication avec la municipalité afin d'intervenir selon leurs champs de compétence respectifs.

Question 5

Les travaux mentionnés à la question 4 n'ont pas fait l'objet d'une autorisation délivrée par notre ministère. Des vérifications sont en cours afin de déterminer si ceux-ci (notamment l'étang dont vous faites mention) sont visés par l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Questions 6 et 7

Lors de l'inspection du 24 août 2021, des travaux récents de déboisement, de déblais et de tamisage de sol ont été constatés. Aucune émission de contaminant à l'environnement n'a toutefois été constatée lors de l'inspection.

Le milieu étant déjà perturbé au moment de l'inspection, cette situation complique l'identification de milieux humides ou de cours d'eau afin de statuer sur leur existence. Nous précisons qu'aucun milieu humide ou cours d'eau ne sont cartographiés dans la zone affectée par les travaux.

Question 8

À la suite de l'inspection réalisée le 24 août 2021, des vérifications complémentaires sont requises afin de déterminer si des manquements à la loi sont observés. Tout manquement sera traité conformément à la [directive sur le traitement des manquements](#).

Le rapport d'inspection de l'inspecteur pourra être obtenu via une demande d'accès à l'information. Le dossier est toujours en traitement.

Enfin, nous vous invitons à formuler toute plainte à caractère environnemental à l'aide du [formulaire en ligne](#) disponible sur notre site internet. Le suivi sur le dossier pourra également être effectué auprès de M. Christian Desgagné.

Mes meilleures salutations,

Sylvain Roy

Directeur régional adjoint par intérim

du contrôle environnemental de l'Estrie – bureau de Bromont

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental

de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques

101, rue du Ciel bureau 1.08

Bromont (Québec) J2L 2X4

Téléphone : 450-534-5242

En télétravail sylvain.roy@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54

Envoyé : 25 août 2021 14:54

À : Plamondon, Renée <Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>;

53-54

Objet : Re: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Bonjour Mme. Plamondon,

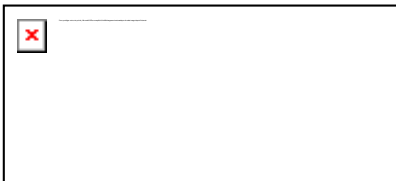
Tel que convenu par téléphone le 18 août dernier, M. Tanguay du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques est venu sur les lieux pour une visite 53-54

. Nous vous prions de prendre connaissance du document qui donne suite à sa visite et qui contient quelques questions.

Cordialement,

53-54

On Thu, Aug 19, 2021 at 2:38 PM Plamondon, Renée <Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour Madame 53-54

M. Desgagné m'a transmis vos courriels relativement à une demande d'information concernant le dossier 34 et 62 rue Picard à Ville de Lac-Brome.

J'ai pris connaissance des documents et des questions posées et pour être en mesure de vous répondre, du temps sera requis pour effectuer les recherches dans le dossier. Aussi, la meilleure personne pour répondre à toutes vos questions demeure M. Desgagné et ce dernier est présentement en vacances. Dès que ce dernier sera de retour de vacances, il pourra alors traiter votre demande.

Cordiales salutations,

Renée Plamondon, M. Sc.

Directrice régionale adjointe du contrôle environnemental de l'Estrie

Bureaux de Sherbrooke et Bromont

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont (Québec) J1L 1X4

En télétravail

renee.plamondon@environnement.gouv.qc.ca

Pour toute urgence environnementale, veuillez communiquer

immédiatement avec Urgence - Environnement au 1-866-694-5454

De : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 août 2021 10:30

À : Plamondon, Renée <Renee.Plamondon@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Salut,

Voici l'autre courriel reçu en lien avec le dossier du 34 et 62 chemin Picard, Ville de Lac-Brome.

Merci

Christian Desgagné, chef d'équipe

Secteur hydrique et naturel

Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques

Bureau de sherbrooke : 819 820-3882 poste 237

Bureau de Bromont : 450-534- 5424 poste 290

christian.desgagne@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54
Envoyé : 11 août 2021 12:08
À : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : 53-54

Objet : Re: Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Bonjour M. Desgagné,

NB1: Nous désirons rajouter en lien avec la page 9 du document que deux affidavit, faisait foi de l'existence de la source souterraine ci-mentionnée, sont disponibles.

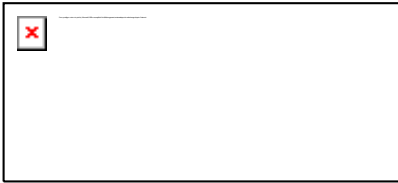
NB2: De plus, nous présumons que dans la situation mentionnée en pages 8 et 9 (lac artificiel aménagé sur ou autour de la source) le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, RLRQ c Q-2, r 35.2 pourrait également s'appliquer.

Merci du suivi dans ce dossier,

Cordialement,

53-54

On Tue, Aug 10, 2021 at 4:02 PM Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca> wrote:



Bonjour,

J'accuse réception du document. Je vais en prendre connaissance et je vous ferai un retour dans les meilleurs délais.

Cordialement

Christian Desgagné

Chef d'équipe - Secteur hydrique et naturel

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie, et du Centre-du-Québec

Direction générale du Centre de contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

✉ christian.desgagne@environnement.gouv.qc.ca

De : 53-54

Envoyé : 8 août 2021 11:16

À : Desgagné, Christian <Christian.Desgagne@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : 53-54

Objet : Suivi dossier 34 et 62 Picard, Ville de Lac-Brome.

Cher M. Desgagné,

Le 3 août dernier, Mme Johanne Gauvin, Conseillère politique et Directrice du bureau de circonscription de Brome-Missisquoi nous a invités à communiquer avec vous concernant le dossier du 34 et 62 Picard, à Ville de Lac-Brome.

Nous vous prions de prendre connaissance du document ci-joint en lien avec le compte rendu des informations transmis par le Ministère de l'environnement sur ce dossier.

Cordialement,

53-54

Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 28 avril 2022 09:14
À: 53-54
Cc: 'Pierre Deragon'; 'Noémie Frappier'
Objet: RE: Placements Deragon Inc

Merci pour ces renseignements.

On va suivre le développement.

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



De : 53-54
Envoyé : 28 avril 2022 09:13
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : 'Pierre Deragon' <pderagon@deragon.com>; 53-54
Objet : RE: Placements Deragon Inc

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour M. Tanguay,

Oui une demande de CA a été présentée et analysée par 53-54 . Nous avons d'ailleurs eu une visite terrain mardi de cette semaine le 26 avril avec 53-54 . Nous en sommes venus à une entente et nous devons maintenant répondre à la lettre de demande d'information supplémentaire reçue le 4 avril 2022.

Je vous ferai parvenir le certificat d'autorisation lorsqu'il sera émis.

Merci et bonne journée,

53-54

23-24

53-54

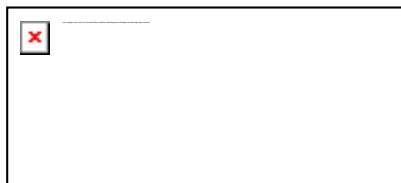
23-24

De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 avril 2022 08:54

À : 53-54

Objet : RE: Placements Deragon Inc



Bonjour 53-54

Peux-tu me dire où le dossier en est?

J'ai entendu entre les branches qu'une demande d'autorisation aurait été présentée. Qu'en est-il? Avez-vous reçu de suites à cette demande?

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q.,c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



De : 53-54
Envoyé : 28 septembre 2021 15:38
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Placements Deragon Inc

Bonjour Alain,

Parfait bien reçu.

Cordialement,

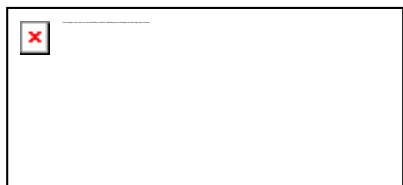
53-54

23-24

53-54

23-24

De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 28 septembre 2021 09:29
À : 53-54
Objet : Placements Deragon Inc



Bonjour 53-54 .

Dans ta caractérisation, il faudra qu'un inventaire approximatif des arbres coupés (souches de plus de 10 CM restantes) soit fait pour évaluer le potentiel reboisement si nous avons à contempler cette option. Particulièrement pour la zone à l'ouest du terrain.

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



Philie-Beaudry, Pascal

De: Tanguay, Alain
Envoyé: 28 avril 2022 08:54
À: 53-54
Objet: RE: Placements Deragon Inc

Bonjour 53-54

Peux-tu me dire où le dossier en est?

J'ai entendu entre les branches qu'une demande d'autorisation aurait été présentée. Qu'en est-il? Avez-vous reçu de suites à cette demande?

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



De : 53-54
Envoyé : 28 septembre 2021 15:38
À : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Placements Deragon Inc

Bonjour Alain,

Parfait bien reçu.

Cordialement,

53-54

23-24

53-54

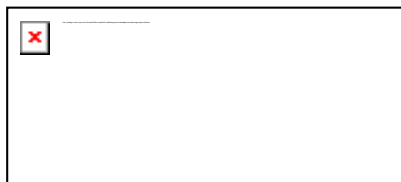
23-24

De : Tanguay, Alain <Alain.Tanguay@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 28 septembre 2021 09:29

À : 53-54

Objet : Placements Deragon Inc



Bonjour 53-54

Dans ta caractérisation, il faudra qu'un inventaire approximatif des arbres coupés (souches de plus de 10 CM restantes) soit fait pour évaluer le potentiel reboisement si nous avons à contempler cette option. Particulièrement pour la zone à l'ouest du terrain.

Merci et bonne journée.

Alain Tanguay

Secteur hydrique et milieux naturels

Direction régionale de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction générale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie, de la Montérégie et du Centre-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

101, rue du Ciel, bureau 1.08

Bromont, QC, J2L 2X4

Alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ - AVERTISSEMENT RELATIF À LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., c.A.-2.1): L'information transmise avec ce courrier électronique est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif de son destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, la distribuer ou la diffuser. Veuillez s'il vous plaît contacter l'expéditeur initial du courrier électronique et le détruire de votre ordinateur.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement...



LE PERSONNEL
DE LA FONCTION PUBLIQUE
pour vous aider

NÉGO



2020

Bromont, le 19 octobre 2021

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Placements Deragon Inc.
777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand
Cowansville (Québec) J2K 0H9

N/Réf. : 7470-16-01-0134000
402073344

Objet : Travaux en rives et littoral d'un cours d'eau au lot 3 940 375 du cadastre du Québec, Ville de Lac-Brome, MRC Brome-Missisquoi

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 24 août 2021 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions en milieu hydrique visé à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir du déboisement, de l'excavation et du remblai en rives et littoral d'un cours d'eau.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce manquement.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 12 novembre 2021, un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

... 2

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4)

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Alain Tanguay, inspecteur au secteur hydrique et naturel, au 450 534-5424, poste 239 ou à l'adresse courriel alain.tanguay@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).



Christian Desgagné, chef d'équipe
Secteur hydrique et naturel

CD/AT/sc

| 1 Identification | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| Date de l'intervention : 2021-08-24 | Heure de début : 11 h 10 | Heure de fin : 12 h 34 |
| Intervention effectuée par : Alain Tanguay | | |
| Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO | | |

| 1.1 Demande | | <input type="checkbox"/> SO |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-----------------------------|
| N° de demande : 200772238 | Type de demande : Plainte à caractère environnemental | |
| Objet de la demande : Lac Brome. déboisement en milieu humide au 34 et 62 chemin Picard | | |

| 1.2 Intervention | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| N° d'intervention : 301559629 | Type d'intervention : Inspection |
| N° de gestion doc. : 7470-16-01-0134000 | N° de document : 402073335 |
| But de l'intervention : Lac Brome. déboisement en milieu humide au 34 et 62 chemin Picard | |

| 2 Lieu concerné par l'intervention | | ↓↑ - + |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1 | Nom du lieu : Placements Deragon Inc. - Lot 3 940 375 | |
| | Nom usuel du lieu : | |
| | N° du lieu : X2190651 | Type de lieu : marécage, marais, étang, lagune |
| | Localisation du lieu : Adresse du lieu : 62, chemin Picard Lac-Brome (Québec) J2K 4G1 | |
| | Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45°15'27.20"N, 72°36'18.91"O | |

| 3 Intervenant du lieu | | | | | | ↓↑ - + |
|-----------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------|--------|
| # | Nom | Implication dans le lieu | Adresse postale (si différente du lieu) | N° intervenant SAGO | N° de lieu SAGO | |
| 1 | Placements Deragon Inc. | Propriétaire | 777, boulevard Jean-Jacques-Bertrand Cowansville (Québec) J2K 0H9 | Y2208978 | X2190651 | |

| 4 Condition météo | | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|-------------------|--|----------------------------------------|
|-------------------|--|----------------------------------------|

| 5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) | | | | | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
|-------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|----------------|-----------------|------------------------------------|
| # | R | C | Nom | Fonction | N° de téléphone | |
| 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | M. Pierre Deragon | Administrateur | ---- | |
| 2 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | 53-54 | 53-54 | ---- | |

| 5.1 Mode d'identification | | |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| But expliqué : | <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o. |
| Mode d'identification : | <input checked="" type="checkbox"/> verbale | <input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut |
| But expliqué à/Identification faite auprès de : Pierre Deragon et | | |

| 6 Plainte | | <input type="checkbox"/> SO |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plaignant rencontré : | <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Plaignant contacté : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |

| 7 Photo numérique | | <input type="checkbox"/> SO |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|
| Nombre de photos prises sur le terrain : 33 | Nombre de photos intégrées au rapport : 15 | |
| Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Alain Tanguay avec un appareil photo de type téléphone cellulaire Apple modèle Iphone. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. | | |
| Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\tanal01\7470-16-01-0134000\2021-08-24 | | |
| Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection. | | |

| 7.1 Modification apportée aux photos numériques | | ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|-------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------|
|-------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------|

8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - + SO

| # | Type de pièce | Numéro | Titre |
|---|-----------------------------|--------|-------------------------------------------------------|
| 1 | COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE | | 16-UE-S-210817-27 (002).pdf |
| 2 | Document | | Fiche matricule du 62 chemin Picard au 2021-09-28.pdf |
| 3 | Document | | Placements Deragon Inc au CIDREQ-2021-09-28.pdf |
| 4 | Courriels | | Plusieurs fichiers |

10 Équipement utilisé ↓↑ - + SO

| # | Type d'équipement | Modèle | Commentaire |
|---|-------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 | Autre | Application Wikiloc pour le tracé GPS et la localisation des photos | |

11 Échantillon ↓↑ - + SO

12 Mise en contexte SO

La personne morale Placements Deragon Inc. (NEQ : 1168380914) n'a pas de dossier antécédent à la présente intervention.

13 Description de l'intervention

En préparation de l'inspection, une extraction de l'Atlas géomatique a été faite des couches topographiques LIDAR, de la couche LIDAR indiquant les lits d'écoulements potentiels, de l'indice d'humidité. De ces couches LIDAR, j'ai vu l'indice de potentiel de trois cours d'eau. Ces lits d'écoulement potentiels doivent être validés sur le terrain car l'indice de fiabilité est faible. Les lignes hypsométriques du LIDAR indiquent un terrain en pente du nord vers le sud. Le toponyme du lieu est Montagne des Pins. La couche orthophoto prise le 25 avril 2014 a été ajoutée. L'orthophoto de 2014 qui est sans couvert forestier ne montre pas de prédominance de résineux. Elle ne permet pas non-plus de détecter l'importance de la masse ligneuse dans les polygones visés par la plainte. La couche des milieux humides a aussi été utilisée. Elle n'indique pas de présence potentielle de milieu humide. L'indice d'humidité LIDAR indique un potentiel de moyen à faible pour les deux zones de travaux à l'exception du littoral du cours d'eau ainsi que l'étang à la sortie de la résurgence.

À mon arrivé sur le site, je me suis rendu à la maison sise au 62, chemin Picard pour me présenter. Personne n'a répondu à la porte. Je me suis donc rendu dans l'entrée du champ qui se trouve à l'est du #62. J'y ai stationné le véhicule juste en avant des billots de bois qui fermaient l'entrée du chemin de ferme. Je me suis rendu dans le milieu ciblé lors de la préparation de l'inspection. Pendant que je marchais dans cette zone située entre le 43 et le 62, chemin Picard, j'ai constaté qu'il y avait des petites cuvettes dans lesquelles se trouvaient des touffes de joncs. Ces cuvettes étaient de l'ordre de quelques 2 à 3 mètres carrés en moyenne et très éparpillées. Pendant que je marchais dans cette zone, j'ai suivi un lit d'écoulement dans la partie sud de la zone. J'ai remonté ce lit d'écoulement vers le nord tout en me rapprochant de la limite entre la zone et la prairie adjacente à l'ouest. Ce lit d'écoulement m'a plus semblé être un fossé plutôt qu'un cours d'eau. Rendu à l'orée de la forêt au nord de la zone inspectée, il y avait un fossé qui longeait la prairie et le bois en allant de l'ouest vers l'est. Ce fossé se jette dans le lit d'écoulement qui longe la zone inspecté et la prairie. En marchant dans la zone, je n'ai pas vu de souches d'arbres comme tel, ce qui me portait à croire qu'il n'y avait pas eu de coupe d'arbres dans cette zone. C'est lors d'une rencontre subséquente avec l'inspecteur de la MRC que celui-ci m'a indiqué qu'il y avait bel et bien des arbres qui ont été coupés mais que pratiquement toutes les souches d'arbres coupés l'hiver précédent ont développé des repousses qui cachaient complètement les souches. J'ai bien constaté cette situation lors de cette rencontre terrain à laquelle participaient aussi l'inspecteur de la municipalité et le consultant mandaté 53-54 , biologiste 23-24

Lors de la vérification de l'indice de potentiel humide déterminé par LIDAR, cette zone est considérée de moyenne à faible. Le peuplement indiqué par les cartographies est principalement pour de l'érable à sucre qui est une espèce non-indicatrice de la présence d'un milieu humide. La cartographie de la couche des milieux humides ne montre pas la présence potentielle de milieu humide à cet endroit. Pendant l'inspection, j'ai constaté une prédominance d'herbacées terrestres tel que des framboises et des verges d'or. Deux espèces terrestres. J'ai vérifié si un permis municipal est requis pour la coupe d'arbres et l'inspecteur municipal ainsi que celui de la MRC me l'ont confirmé. Ils m'ont aussi confirmé qu'il n'y a pas eu d'autorisation délivrée par la municipalité pour sa juridiction.

Après avoir longé la zone de coupe d'arbres dans sa partie nord en longeant la forêt, je me suis rendu dans la zone où de la machinerie de tamisage et des tracteurs étaient montrés dans les photos soumises lors de la plainte. J'ai constaté que le sol était nivelé entre la zone délimitée par des membranes textiles autour d'un étang et ce qui a l'apparence d'une résurgence de cours d'eau à l'endroit indiqué par la couche de lits d'écoulement potentiel du LIDAR. J'ai réalisé que l'étang qui se trouvait là, était alimenté par l'eau de la résurgence. J'ai constaté qu'il y avait du remblai de pierre jusqu'à la résurgence. Par-dessus ces pierres, se trouvait une couche d'au moins un mètre d'épais de sable, recouvert d'une couche de pelouse hydro-ensemencée. Ce sol sableux était très instable et érosif. En marchant dans la zone préalablement délimitée sur les orthophotos lors de la préparation de l'inspection, j'ai constaté qu'il y avait une résurgence. À la sortie de cette résurgence, un étang a été creusé lors des travaux de nivellement de terrain. En aval de cet étang l'eau coule dans un marais. De ce marais, rejailli l'eau de ruissellement qui forme le lit d'un cours d'eau bien défini. Ce cours d'eau se jette dans un fossé qui longe la plantation de pins pour couler vers le sud et atteindre le fossé du chemin Picard. Ce fossé coule vers l'ouest et emprunte par la suite un ponceau qui traverse le chemin Picard pour diriger les eaux vers le lac qui se trouve au sud du chemin Picard.

Ayant marché le pourtour de la membrane filtrante installée autour de l'étang, du cours d'eau et en partie dans ses rives, j'ai constaté que le déboisement a été fait dans les rives de ce cours d'eau, que du remblai a aussi été fait dans les rives de ce cours d'eau, que des travaux d'excavation ont été fait au pied de la résurgence pour y former un étang. J'ai constaté qu'un marais était présent un peu en aval de l'étang mentionné.

13 Description de l'intervention

Il faut mentionner que quand j'ai marché dans la zone au nord de la résurgence dont la rive a été remblayée, j'ai constaté que la pente du terrain était nulle. C'est lors d'une rencontre terrain avec monsieur Pierre Deragon et 53-54 que ceux-ci m'ont affirmé que la fin des travaux de nivellement pour l'implantation d'un bâtiment agricole de 200 pieds de long par 80 pieds de large qui servira de manège pour les chevaux. En ce qui concerne le creusage dans l'étang à la sortie de la résurgence, monsieur Deragon a affirmé que c'est lui qui l'avait fait creuser il y a une quinzaine d'années et c'est pourquoi il a cru ne pas avoir besoin d'une autorisation car il était d'origine humaine. Je lui ai expliqué que la résurgence représente la tête d'un cours d'eau et que les travaux en littoral et rives de cours d'eau doivent être autorisés par le ministère. Je lui ai aussi mentionné que l'étang à la sortie de la résurgence qui fait partie du littoral et ainsi que le lit d'écoulement du cours d'eau en aval de cet étang se sont naturalisés au cours des années.

De plus, puisque les travaux ont été commencés avant le 31 décembre 2020, ces travaux n'étaient pas à l'une des cinq fins inscrites dans le règlement de l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ceux-ci auraient été de juridiction municipale. Une vérification a été faite et aucune autorisation n'a été délivrée dans ce cas par la municipalité. Le Ministère peut donc intervenir dans ce cas. La superficie approximative qui aurait dû faire l'objet d'une autorisation du ministère est de 1064 mètres carrés.

Ayant terminé mon inspection, je me suis rendu chez la personne qui a porté la plainte afin de lui dire mes constatations et les suites qui seront données au dossier. 53-54 ce n'était pas un milieu humide et que je n'ai pas vu de souches d'arbres dans la zone entre le 37 et le 62 chemin Picard et que donc je ne pouvais pas affirmer qu'il y avait eu du déboisement. J'ai aussi expliqué à cette personne que les travaux de déboisement en milieu terrestre ne sont pas de la juridiction du ministère et que monsieur Deragon a le droit de le faire en ce qui concerne le ministère. Celui-ci a exprimé un mot de blasphème et a affirmé que c'était plein d'arbres matures. Noter ici que quelques jours après la rencontre terrain qui impliquait l'inspecteur de la MRC, de la municipalité, du consultant et moi, je lui ai téléphoné pour lui dire qu'il avait effectivement raison qu'il y avait bien une forêt mature mais que ça ne lui enlevait pas le droit d'y couper les arbres pour ma part mais qu'effectivement, il y aurait dû y avoir un permis délivré par la ville pour ce déboisement. Je lui ai expliqué que j'avais jugé le statut du milieu basé sur l'orthophoto de 2014 alors que celle de 2018 montait bien le couvert forestier. À ce moment, la personne m'a semblé très posée et très réceptive. Elle m'a expliqué la fatigue qu'elle et sa famille subit à cause de tous les travaux et le bruit de la machinerie qui opère depuis plusieurs semaines et son exaspération et je lui ai expliqué que j'allais quand même signifier à la personne visée par sa plainte, les manquements qui ont été constatés et que j'allais demander des correctifs pour ces manquements.

Note : Lors de cette inspection, je n'ai constaté la présence d'aucune matière résiduelle ni accumulée à quelque part, ni éparpillée dans le remblai des sols inspectés. Je n'ai pas creusé pour voir si des matières résiduelles ont été enfouies car je n'avais pas d'indices me portant à considérer une telle présence de matières réglementées.

14 Vérification complémentaire à l'intervention

SO

Vérification du où; Les travaux ont été exécutés sur le lot QC-3940375 au 62 chemin Picard, Montagne des Pins, secteur Iron-Hill, ville de Lac-Brome. Voir la fiche matricule dans l'annexe nommée; Fiche matricule du 62 chemin Picard au 2021-09-28.pdf et le fichier du tracé GPS nommé; 20210824 Placements Deragon.gpx. Plus précisément, dans les rives et le littoral d'un cours d'eau qui coule en provenance d'une résurgence localisée en arrière (au nord) du #46, chemin Picard.

Vérification du quand; Selon les renseignements obtenus, les travaux ont commencé en avril 2020 et ont continué jusqu'en janvier 2021 et a continué jusqu'au moment de la réception de la plainte placée à Urgence-Environnement 16-UE-S-210817-27 (002).pdf. Cependant, des signalements ont été reçus à l'automne 2020 concernant ces travaux mais il avait conclu la plainte non recevable puisque milieu trop perturbé et aucune indication de la présence de milieu humide sur les cartes.

Vérification du quoi; Des travaux de remblai dans les rives d'un cours d'eau ont été constatés sans qu'une autorisation préalable n'ait été délivrée. Des travaux dans le littoral d'un cours d'eau (agrandissement de l'étang en littoral) ont aussi été exécutés sans autorisation gouvernementale délivrée au préalable. La superficie totale de la zone où des travaux exécutés auraient dû être autorisés est d'approximativement 1064 mètres carrés. Voir l'image de l'indice de potentiel humide LIDAR montrant un polygone de la zone de travaux assujettis à une AG art. 22.

Vérification du qui; Lors de la rencontre avec monsieur Deragon et 53-54, il a été déterminé que le propriétaire du lieu où les travaux ont eu lieu et ont été effectués au bénéfice de la personne morale Placements Deragon Inc. (NEQ : 1168380914) que l'on peut constater dans la fiche CIDREQ jointe au présent rapport, voir le fichier Placements Deragon Inc au CIDREQ-2021-09-28.pdf en annexe.

Vérification du pourquoi; Lors de la rencontre-terrain avec monsieur Deragon et 53-54, ceux-ci m'ont affirmé que les travaux ont été exécutés pour l'implantation d'un bâtiment servant de manège pour les chevaux. Il a expliqué que le bâtiment devait avoir 80 pieds de large par environ 250 pieds de long. Le pourtour de ce bâtiment ainsi que le reste du terrain qui a été déboisé servira de prairies et de pâturages. En ce qui concerne les travaux dans l'étang formé à la sortie de la résurgence, monsieur Deragon a affirmé que c'était lui qui l'avait fait faire il y a une quinzaine d'années et il croyais donc qu'il n'avait pas besoin d'une autorisation puisque selon lui, c'était créé par la main de l'homme et donc non-naturel.

Vérification du comment; Les travaux de remblai dans les rives du cours d'eau ont été exécutés avec les machines appartenant à la compagnie 23-24

Vérification de la délivrance d'une autorisation pour ces activités et travaux; Une vérification dans le système SAGO pour soit, la compagnie Placements Deragon Inc. ou Pierre Deragon a permis de voir qu'il n'y a pas d'autorisation délivrée par le ministère. Une vérification a été faite auprès de la municipalité a permis de conclure qu'elle n'a pas délivré d'autorisation ni de permis.

Vérification de l'assujettissement à une autorisation municipale; Une autorisation municipale pour le déboisement est requise et n'a pas été délivrée.

Les travaux dans la rive du cours d'eau et son littoral ayant commencé avant le 31 décembre 2020, ceux-ci étaient à des fins agricoles, devaient donc obtenir une autorisation municipale. Aucune autorisation municipale n'a été délivrée. J'ai vérifié pour savoir si une telle autorisation a été demandée. Aucune n'a été demandée.

Vérification de l'assujettissement des travaux de tamisage de sable à une autorisation gouvernementale ou une déclaration de conformité. Aucune autorisation gouvernementale ou déclaration de conformité n'est requise car les travaux sont à des fins privées

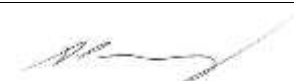
| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 14 Vérification complémentaire à l'intervention | | | | <input type="checkbox"/> SO |
| et il n'y a pas d'exportation de matériel hors du terrain en propriété. Voir les communications avec le service industriel du CCEQ. | | | | |
| Le consultant | 53-54 | 23-24 | a été mandaté pour faire la caractérisation des milieux et préparer un plan de restauration. | |


| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| 15 Conclusion | | | | |
| Lors de l'inspection du 24 août 2021, j'ai constaté qu'il y a eu manquement au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. En effet, j'ai constaté qu'il y a eu du déboisement et du remblai en rives ainsi que des travaux d'excavation en littoral d'un cours d'eau sans qu'une autorisation préalable n'ait été délivrée. Ces manquements ont eu lieu sur le sur le lot QC-3940375. | | | | |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés | | | | ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO |
| 1 | Manquement : | Avoir réalisé un projet, soit tous travaux, toutes constructions ou toutes autres interventions en milieu hydrique visé à la section V.1, sans détenir l'autorisation préalable du ministre, à savoir du déboisement, de l'excavation et du remblai en rives et littoral d'un cours d'eau. | | Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B |
| | Référence légale : | <ul style="list-style-type: none"> Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al. 1 (4) | | |
| | Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : | Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) | | |
| | Explication : | Pas d'émission de contaminant toxique ni de prise d'eau potable en aval des travaux. | | |
| | Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : | Atteinte à faible impact (mineur) | | |
| | Les conséquences sont : | Réversibles en tout ou en partie | | |
| | Explication : | Les travaux n'ont pas été exécutés dans l'habitat du poisson mais ceux-ci ont un impact sur la qualité de l'eau, comme sa température qui risque d'augmenter à cause de la formation de l'étang dans le lit du cours d'eau. Les travaux de remblai dans la rive occasionnent une perte de biodiversité et une détérioration des qualités physico-chimiques de l'eau ainsi qu'une perte de biodiversité. | | |
| | Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : | Moyennement sensible, faible superficie (mineur) | | |
| | Explication : | Les rives d'un cours d'eau en milieu forestier ont une faune et une flore très diversifiée et sont très sensible aux travaux tels que ceux constatés ici. De plus, Le littoral d'un tel cours d'eau peut habiter une faune tel que des salamandres, des grenouilles, des tortues, des insectes benthiques, etc. Cette faune est sensible aux perturbations comme l'excavation du fond d'un cours d'eau. | | |

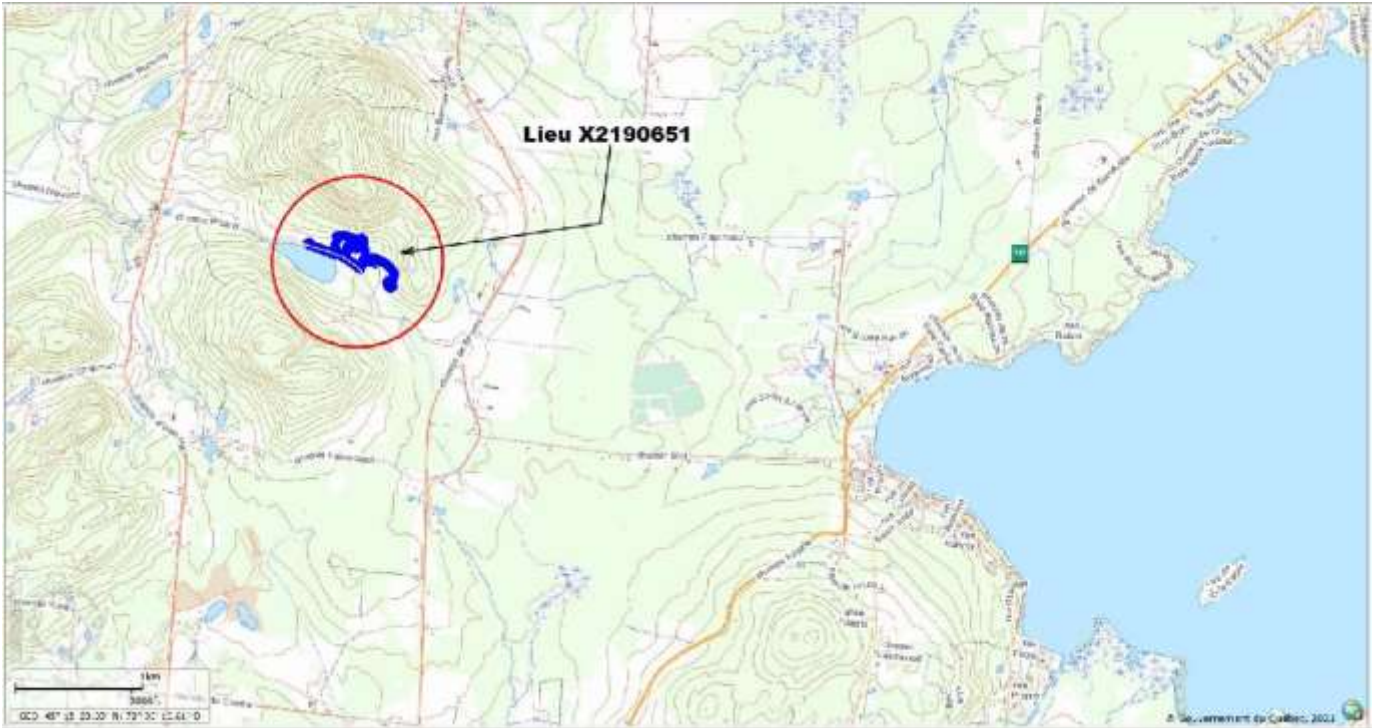
| | |
|---------------------------------|----------------------------------------|
| 16.1 Facteurs aggravants | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|---------------------------------|----------------------------------------|

| | |
|---------------------------------|----------------------------------------|
| 16.2 Facteurs atténuants | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|---------------------------------|----------------------------------------|

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| 17 Recommandations | |
| Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur | |
| Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à Placements Deragon Inc. | |
| Rédigé par : Alain Tanguay | Fonction : inspecteur |
| Signature :  | Date de signature : 2021-10-18 |

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 18 Vérification du rapport d'intervention | | <input type="checkbox"/> SO |
| Approuvé par : M. Christian Desgagné | Fonction : Chef d'équipe, secteur hydrique et milieux naturels. | |
| Signature :  | Date : 2021-10-27 | |
| Commentaires : Envoyer l'avis de non-conformité. Demander un plan de mesures correctives pour le manquement constaté et assurer le suivi du dossier | | |

X2190651-301559629-402073335-2021-08-24
7470-16-01-0134000



Carte générale 1-2021-08-24-Placements Deragon.JPG



Toponyme Montagne des pins.JPG



Carte générale 2-2021-08-24-Placements Deragon.JPG



Vue d'ensemble LIDAR.JPG



B-Zones de travaux sur ortho 2018.JPG



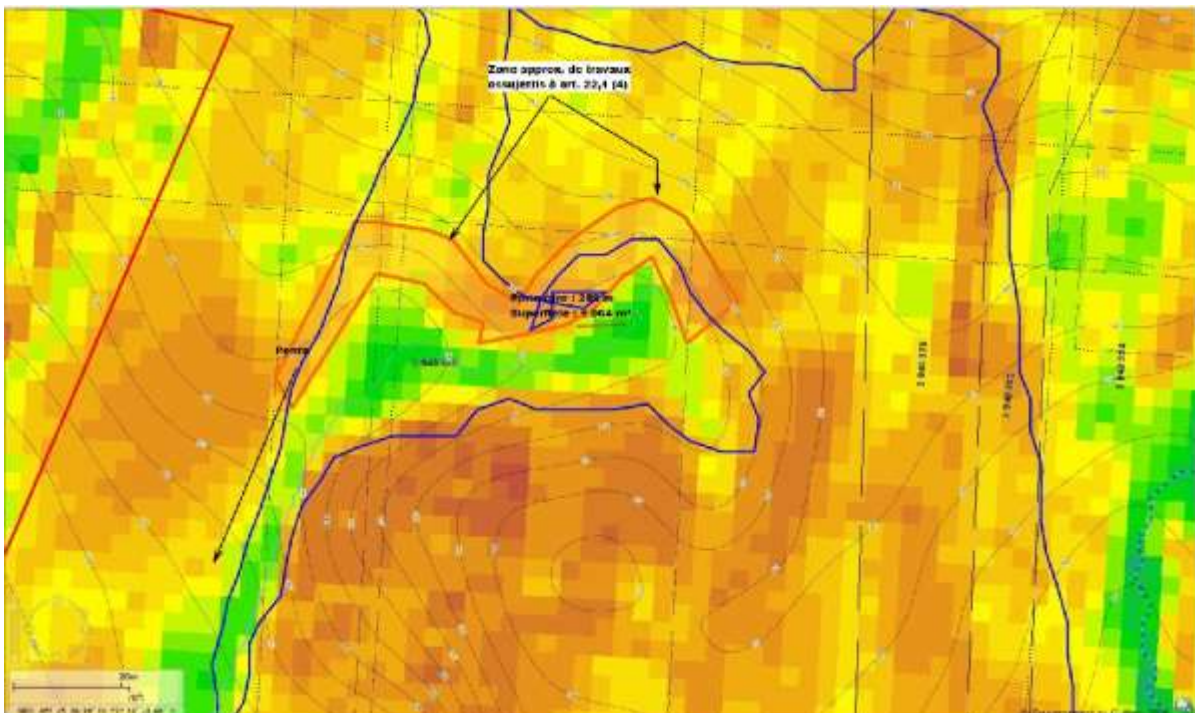
Cadastré des zones de travaux.JPG



Zone de nivellement de terrain sur ortho 2018 et tracé GPS.JPG



Zone de travaux en rive et littoral.JPG



Superficie de la zone visée par un article 22 de la LQE.JPG
Indice de potentiel humide LIDAR



IMG_1254 (640x480).jpg

Vue de la zone de coupe d'arbres près du 62 chemin Picard. PdV direction Ouest



IMG_1255 (640x480).jpg

Photo prise à parti du centre de la zone de coupe d'arbres près du 62 ch Picard. PdV sud-est.



IMG_1256 (640x480).jpg

À partir du même point que la photo précédente mais en direction à 180°.



IMG_1257 (640x480).jpg

Apparence d'un lit d'écoulement dans la partie sud de la zone de coupe d'arbres.



IMG_1258 (640x480).jpg

Souche d'arbre coupé.



IMG_1259 (640x480).jpg

Photo prise au-dessus du lit d'écoulement de la photo IMG_1257(640x480).JPG

X2190651-301559629-402073335-2021-08-24
7470-16-01-0134000



IMG_1260 (640x480).jpg

Lit d'écoulement à l'endroit de la photo précédente.



IMG_1261 (640x480).jpg

Photo de la zone de coupe d'arbres à partir de l'orée du bois au nord de cette zone. PdV Sud-Est.



IMG_1262 (640x480).jpg

Photo de la zone de coupe d'arbres à partir de l'orée du bois au nord de cette zone. PdV Est.



IMG_1264 (640x350).jpg

Zone de nivellement et de remblai en rive d'un cours d'eau. Pano.



IMG_1269 (640x480).jpg

Vue de la résurgence et de l'étang à la sortie de la résurgence. Remblai en rive.



IMG_1274 (640x464).jpg

Remblai à la résurgence qui est la tête du cour d'eau.



IMG_1275 (640x488).jpg



IMG_1276 (640x478).jpg



IMG_1277 (640x544).jpg